

CHEVAL de Trois



SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris



@SolidairesRatp.Mtrois

www.solidaires-grouperatp.org

OCTOBRE 2025

Journal de la section **LIGNE 3/3Bis**

Les agents jouent leur vie, la directrice joue son égo

Nos détracteurs disent de nous que la Direction ne nous aime pas. **D'une, nous ne cherchons pas à être aimé-es, mais à représenter le plus efficacement l'intérêt de nos collègues et de deux, nous faisons notre travail syndical correctement.** C'est le cas. En effet, pour la première fois des agents de conduite attaquent la RATP au tribunal pour l'exposition à l'amiante. Depuis les années 2000, la RATP considère qu'à la conduite le personnel n'est pas concerné par cette exposition. **Les collègues l'ont compris, nous sommes les seuls à pouvoir faire ce travail minutieux.** D'ailleurs, nous accompagnons également de nombreux agents de la maintenance. Lors de la première audience au tribunal, quelle surprise de découvrir que **notre aimante direction a porté plainte contre X pour « dégradation volontaire » des cabines de conduite.** Nous sommes de mauvais agents, des voleurs et des casseurs, tant d'amour pour les agents RATP, c'est trop Madame la Directrice. Nous ne sommes pas dupes, cette plainte est faite pour la cause. C'est une honte !



Obligation de sécurité et préjudice d'anxiété, la RATP doit payer !

Le déni de la Direction a eu pour effet d'exposer des milliers d'agents. Le MF 67 contient de l'amiante partout. Notre combat est juste, c'est aussi cela qui nous vaut tant d'attaques de toutes parts. Mais, une chose est sûre, personne ne nous détournera de cette lutte indispensable pour garantir la santé et la sécurité des agents. **SOLIDAIRES réclame des fiches d'exposition amiante et un suivi médical renforcé qui permet de sauver des vies.**

Rechute d'AT pour AGV, victoire pour Vanessa

Le 2 octobre 2012, notre collègue a eu un AGV. Un accident qui est consolidé. Après l'accident survenu sur la Ligne 6 en 2023, qui a fait l'émotion de toute la corporation, les reviviscences trop fortes de l'AGV de 2012 ont poussé notre collègue à une rechute d'accident du travail.

Par principe la CCAS conteste, mais on gagne toujours contre elle

Comme on s'y attendait, la Caisse refuse de reconnaître la rechute. Une rechute de l'AT de 2012 ? Mais non c'est impossible, il est fictif disaient certains à Levallois. Encore faut-il avoir vécu un AGV pour comprendre comment cela vous affecte dans votre chair et dans votre vie privée. Vanessa a fait confiance à SOLIDAIRES RATP. Le tribunal judiciaire a sollicité une expertise d'un professionnel de santé. **Ce dernier établi un rapport limpide et demande au tribunal de reconnaître la rechute.** D'ailleurs la CCAS ne produira aucune conclusion en défense, actant ainsi sa défaite.



Billet « doux »

La mauvaise réputation

Il ne vous aura pas échappé que nos prises de positions, sans concessions, envers la direction et en faveur des salariés, nous valent la désapprobation et parfois même la colère de celle-ci.

Son syndicat accompagnateur fictif en tire argument « ne va pas avec SOLIDAIRES, la Direction ne les aime pas ». Qu'elle ne nous aime pas est plutôt un gage de qualité de notre engagement et de notre travail syndical.

Nous avons toujours pu constater que la direction ne comprenait et n'utilisait que le rapport de force pour asseoir son autorité (sanctions pour dérives au départ et en ligne pour les conducteurs, sanctions généralisées pour les agents de stations, retards à l'avancement pour tous et toutes, etc ...). La liste serait bien trop longue si l'on devait tout énumérer.

Voilà pourquoi **votre syndicat SOLIDAIRES est le "poil à gratter" de tout ce petit monde.**

Une de nos coutumes dans cette rubrique est de terminer par une chanson qui caractérise notre état d'esprit joyeux et rebelle :

« au village, sans prétention, j'ai mauvaise réputation, qu'j'me démente ou que j'reste coi, je passe pour un je-ne-sais-quoi »

G. Brassens

Cheval de Trois N°6

- 1) Les agents jouent leur vie
- 2) Billet doux
- 3) Rechute d'AT

- 4) Sanction pécuniaire
- 5) Les sorties libres
- 6) Des travaux interminables

- 7) Visite avec l'inspection du travail
- 8) Les ACH
- 9) Tenue RATP

Code du Travail

Article L.1331-2

« Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Toute disposition ou stipulation contraire est réputée non écrite ».

Alors, si toi aussi comme notre collègue de la Ligne 13, la Direction t'oblige à payer tes erreurs de caisse (les réctifs), ne reste pas seul-e. Nous pouvons t'accompagner, te représenter et de défendre si nécessaire.

La méthode de la Direction est de tout tracer, il faut en faire autant de notre côté. Sa force, c'est la division des salarié-es, la nôtre c'est notre capacité à nous unir et agir ensemble !



SÉCURITÉ SOCIALE

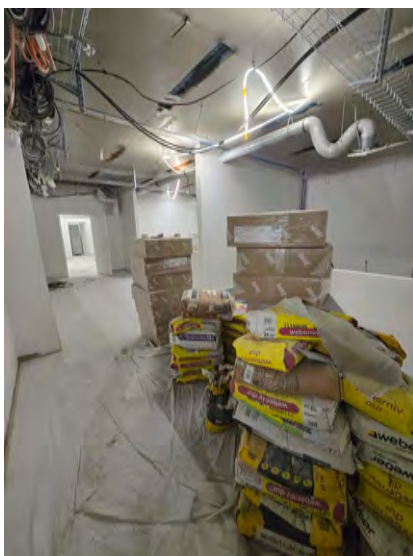
Les sorties libres sans restriction

Le 10 février 2025, notre collègue est arrêté par son médecin traitant. Il lui délivre un arrêt jusqu'au 3 mars 2025. **Le médecin coche « oui » pour sorties libres sans restriction.** Malgré cela la Caisse envoie un médecin le contrôler le 14 février 2025. Le collègue est absent. Le contrôleur laisse son bon de passage. **Immédiatement, on écrit à la caisse rappelant les dispositions de code de la sécurité sociale :**

« Toutefois, le praticien peut, par dérogation à cette disposition, autoriser les sorties libres. Dans ce cas, il porte sur l'arrêt de travail les éléments d'ordre médical le justifiant ».

Quatre mois après, saisine de la Commission de Recours Amiable (CRA), la Caisse a fini par céder. La journée qui avait été retirée est remboursée.

Alors, face à la Caisse ne reste pas seul-e, ton syndicat SOLIDAIRES RATP est là !



Des travaux interminables

Au retour de l'interruption de trafic, on s'attendait à retrouver à Gallieni, un terminus refait à neuf. Il n'en était rien. La prise de service a été un sketch, les locaux étaient dans un état inacceptable. Et pourtant, un cadre a forcément réceptionné la fin des travaux, visiblement rien ne la choqué. Hallucinant ! Après tout, c'est pour le petit personnel.

La guitoune, en tête de quai, n'est toujours pas terminée. Les locaux fusionnés (propreté, bureau cadre, maîtrise et local PAP et émargement) sont toujours en travaux quatre mois après l'ouverture de Gallieni.

Visite avec l'inspection du Travail en station

Le 30 juin 2025, SOLIDAIRES a mené une enquête surprise sur la gestion des fortes chaleurs dans les stations de l'ouest. Nous étions accompagnés de l'Inspection du travail. L'absence d'eau, l'absence de lieux climatisés ont été constatés et la Direction a été immédiatement alertée. D'ailleurs quelques jours plus tard, la Directrice et la Responsable des ressources humaines s'y sont rendues.

L'enquête s'est poursuivie

Les stations Wagram, Malesherbes et Europe ont encore fait l'objet d'une visite de l'Inspection du travail quelques semaines plus tard.

A Wagram, le local LC 003 est impropre, l'extracteur de climatisation s'y trouve. Vu l'état du local, on peut sérieusement se demander ce que l'on respire.

Les sanitaires des 3 stations sont dans un état déplorables, ne parlons même pas des odeurs insupportables. **La Direction doit impérativement installer une ventilation mécanique, comme il en existe à Pelleport.** La ventilation se fait uniquement quand on ouvre la porte.

Le coin comptable est une fournaise

La Direction doit prendre au sérieux cette situation. Les agents n'ont pas le droit de manger à la vue des usager-es, le seul lieux où cela est possible reste le coin comptable. **Les températures constatées, lors de notre visite, y sont élevées (entre 30° et 35°) et présentent un risque pour la santé.**

La Direction néglige les agent-es de stations. **A SOLIDAIRES, nous ne lâcherons pas sur ces questions tant que la Direction ne fera pas le nécessaire !**

Les agents qui font le poste d'ACH dépendent comme tous les CR de la STC 15 !

Avec la création des secrétariats décentralisés à Bourdon, la Direction a ouvert de nouveaux postes de cadres. Il faut bien leur donner quelques responsabilités, et par la même on en profite pour baisser les droits des agents. C'est machiavélique et bien réel, tout cela par l'accompagnement des représentants.

Depuis quelques temps, on apprend selon cette nouvelle direction administrative que les agents qui font le poste d'ACH ne dépendraient pas de la STC 15. Vraiment, ils osent tout. Mais c'est mal connaître les CR de la ligne 3. **S'il faut se faire respecter, on le fera.** La Direction est avertie, à elle de prendre ses responsabilités, on sait que c'est beaucoup lui demander. **Alors d'ici-là, méfiez-vous des contrefaçons, ensemble nous resterons ingouvernables !**



Les agent-es réclament la tenue conduite des agents du RER

Les agents de conduite considèrent que la tenue actuelle n'est pas adaptée au travail sous tunnel. Leur volonté, accéder au polo, sweat noir et le pantalon cargo comme au RER. Une consultation est en cours, exprimez-vous !

Solidaires

RATP

SOLIDAIRES groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

 @SolidairesRatp.Mtrois

www.solidaires-grouperatp.org